

2^e édition Printemps des Arts de Saclay

WE 15-16 et 22-23 mars 2025 | Espace Jeanne Moreau

RÈGLEMENT

Le Salon est ouvert à l'expression artistique (peinture et sculpture) et à la photographie.

Cette exposition est organisée par la ville de Saclay dans le cadre du Printemps des Arts » en partenariat avec « Art & Peinture à Saclay » pour la peinture et la sculpture et le club Saclay-Visions pour la photographie.

THEME 2025 : LA NATURE ET LA VILLE

ARTICLE 1 - CONDITIONS D'ADMISSION

Cette exposition accueille peintres et sculpteurs de la région. Toutes les œuvres originales des techniques suivantes sont admises : huile, aquarelle, gouache, pastel, acrylique, encre, fusain, dessin, émaux, mosaïque, sculpture. Les copies d'œuvres sont autorisées, mais doivent être clairement identifiées comme telles. En revanche, les œuvres présentées lors des éditions précédentes ne sont pas admises.

L'organisation se réserve le droit de fixer le nombre d'œuvres exposées en fonction de la surface des locaux et du nombre d'exposants. Actuellement, le nombre maximum d'œuvres est limité à **80 pour les toiles** et **15 pour les sculptures**, sous réserve d'ajustements. En fonction du nombre d'artistes inscrits et de la qualité des œuvres proposées, **le pôle culture pourra effectuer une sélection des exposants.**

Les œuvres ayant un caractère manifeste d'injure, d'obscénité, ou dont l'inconvenance notoire pourrait porter atteinte à la bonne tenue générale de l'exposition ne pourront pas être exposées. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute œuvre ne répondant pas à ces critères.

Les dossiers seront traités dans l'ordre d'arrivée. Les inscriptions reçues après la date limite seront prises en compte uniquement en fonction des places disponibles. L'inscription est gratuite pour les artistes, et une confirmation de participation sera envoyée **fin février**. Les animaux sont strictement interdits dans la salle d'exposition.

Pour chaque œuvre proposée à l'exposition, il est obligatoire de joindre **une photo de l'œuvre** :

- Soit une photo papier avec les informations (nom de l'œuvre, artiste, dimensions) inscrites au verso.
- Soit un envoi par mail avec un fichier nommé selon le titre de l'œuvre.

ARTICLE 2 - SALLE D'EXPOSITION

Le salon se déroule dans l'espace Jeanne Moreau, 67 rue de Villeras à Saclay. La place des œuvres est à l'initiative exclusive la ville de Saclay. Elle est déterminée en fonction de l'harmonie d'ensemble et ne donne lieu à aucune discussion. Aucune œuvre ne pourra être retirée pendant l'exposition.

ARTICLE 3 - PRÉSENTATION DES ŒUVRES

Chaque participant peut présenter au maximum 2 œuvres différentes en peinture et sculpture :

1. sur le thème « la nature et la ville »

2. hors thème

PEINTURE

Les toiles ne doivent pas excéder le format **80 x 80 cm**, ni peser plus de 3 kg. Ils seront identifiés au dos par le nom de l'exposant et le titre de l'œuvre.

Un système d'accrochage efficace est exigé : un cordonnet fixé sur le cadre (les sous-verre, trop fragiles, ne sont pas admis sauf pour les pastels). Les toiles pourront être présentées sans cadre. Les chants seront alors protégés par un ruban « cache-clous ». **Les toiles sans système d'accrochage seront refusées.**

SCULPTURE, CERAMIQUE

Les œuvres pourront être réalisées en bois, plâtre, pierre, métal, bronze, etc. (l'artisanat d'art n'est pas autorisé). Elles ne devront pas excéder : **hauteur de 50 cm pour 30 cm de large, ni peser plus de 10 kg.**

Elles seront identifiées au-dessous par le nom de l'exposant et le titre de l'œuvre. Les sculptures doivent être stables et seront exposées sur des socles.

ARTICLE 4 - DÉPÔT ET RETRAIT DES ŒUVRES

Dépôt (date unique) : **mercredi 12 mars : de 15h à 18h30 à l'espace Jeanne Moreau**

Retrait (date unique) : **dimanche 23 mars à partir de 18h** après la remise des prix sur présentation du bulletin d'inscription ou pièce d'identité ou en cas d'empêchement, d'un pouvoir signé de l'auteur de l'œuvre. Un contrôle des œuvres restituées sera effectué par les organisateurs.

Les œuvres non retirées ne seront plus sous la surveillance de l'association.

ARTICLE 5 – ASSURANCES

La ville de Saclay décline toute responsabilité (vol, perte ou détérioration) pour les œuvres exposées ou déposées. Les participants sont invités à assurer personnellement leurs œuvres contre tous risques. La signature du présent règlement implique l'abandon de tout recours contre la Ville, ou les associations partenaires dans le cadre de l'installation du Salon.

ARTICLE 6 – CONCOURS

Prix de la Municipalité : 1 Prix PEINTURE ou SCULPTURE

Prix du Public : 1 Prix PEINTURE ou SCULPTURE

Nota : Les lauréats récompensés l'année précédente sont hors concours.

ARTICLE 7 - VENTE DES ŒUVRES

Le prix de vente devra être clairement indiqué sur le bulletin d'inscription. Les transactions se font exclusivement entre vendeur et acheteur, sans aucune intervention des organisateurs. Toute œuvre dont le prix n'est pas indiqué est considérée comme n'étant pas à vendre.

ARTICLE 8 – TENUE DES PERMANENCES

Chaque exposant doit pouvoir assurer une permanence au minimum de deux heures. Votre présence est l'occasion de rencontrer le public et nous vous encourageons vivement dans ce sens. Il est obligatoire d'indiquer vos disponibilités sur le bulletin d'inscription. Un mail de confirmation de l'heure de permanence sera adressé aux personnes concernées

Le fait de participer à cette exposition implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

- **Ouverture du salon au public** : samedis 15 et 22 mars de 14h à 18h et dimanches 16 et 23 mars de 14h à 18h
- **Date limite de retour du dossier d'inscription** : 20 février
- **Dépôt des œuvres** : mercredi 12 mars de 15h à 18h30 à l'espace Jeanne Moreau
- **Vernissage** : samedi 15 mars à 11h30
- **Remise des prix** : dimanche 23 mars à 17h30
- **Restitution des œuvres** : dimanche 23 mars à partir de 18h

À RETOURNER AU PLUS TARD LE 20 FEVRIER 2025

A l'attention du Service culturel 14 rue de la Tour Saint Germain 91400 SACLAY ou par email :

service.culturel@saclay.fr

2^e édition Printemps des Arts de Saclay

WE 15-16 et 22-23 mars 2025 | Espace Jeanne Moreau

INSCRIPTION

NOM*	PRÉNOM*
ADRESSE*	
VILLE*	CODE POSTAL*
TEL*	EMAIL*

*MENTION OBLIGATOIRE

Chaque participant peut proposer une ou deux œuvres, dont une doit obligatoirement être sur le thème : toile ou sculpture. Une mention doit figurer au dos des œuvres, précisant le nom de l'auteur, le titre de l'œuvre, ainsi que le format et la technique utilisée. Si un participant présente deux œuvres, il est impératif de préciser laquelle pourra être retenue en priorité, au cas où le nombre total d'œuvres à exposer serait trop élevé.

ŒUVRE N°1	ŒUVRE N°2
THÈME : LA NATURE ET LA VILLE	HORS THÈME
TITRE DE L'ŒUVRE (cocher la prioritaire) <input type="checkbox"/>	TITRE DE L'ŒUVRE (cocher la prioritaire) <input type="checkbox"/>
TECHNIQUE (à cocher) <input type="checkbox"/> Huile <input type="checkbox"/> Acrylique <input type="checkbox"/> Aquarelle <input type="checkbox"/> Encre <input type="checkbox"/> Pastel <input type="checkbox"/> Sculpture <input type="checkbox"/> Céramique <input type="checkbox"/> Autres :	TECHNIQUE (à cocher) <input type="checkbox"/> Huile <input type="checkbox"/> Acrylique <input type="checkbox"/> Aquarelle <input type="checkbox"/> Encre <input type="checkbox"/> Pastel <input type="checkbox"/> Sculpture <input type="checkbox"/> Céramique <input type="checkbox"/> Autres :
FORMAT (max 80x80) Hauteur Largeur	FORMAT (max 80x80) Hauteur Largeur
PRIX	PRIX

PERMANENCES (cochez vos disponibilités) Samedi 15: <input type="checkbox"/> 14H-16H <input type="checkbox"/> 16H-18H Dimanche 16: <input type="checkbox"/> 14H-18H <input type="checkbox"/> 16H-18H Samedi 22: <input type="checkbox"/> 14H-16H <input type="checkbox"/> 16H-18H Dimanche 23: <input type="checkbox"/> 14H-18H <input type="checkbox"/> 16H-18H	DATE ET SIGNATURE:
---	--------------------

À RETOURNER AU PLUS TARD LE 20 FEVRIER 2025

JOINDRE OBLIGATOIREMENT UNE PHOTO POUR CHAQUE ŒUVRE EXPOSEE

Soit une photo papier avec les informations (nom de l'œuvre, artiste, dimensions) inscrites au verso.

Soit un envoi par mail avec un fichier nommé selon le titre de l'œuvre.

A l'attention du Service culturel 14 rue de la Tour Saint Germain 91400 SACLAY ou par email : service.culturel@saclay.fr